

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2025

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf, convoqué le 14/04/2026 s'est réuni en Mairie le 23 Avril 2026 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Alain LARMINIER, Maire.

Présents : Mmes BADEROT. GUÉNÉE. RAYNAL. SERRES. Mrs ADAM. CUNY. DAROT. FILLON. GROSSIA. LARMINIER.

Absents Excusés : Mme GIBERT a donné pouvoir à Mme GUÉNÉE.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme GUÉNÉE.

Après signature de la feuille de présence et lecture du dernier compte rendu, aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Budget Primitif 2026

M. le Maire soumet à l'assemblée l'élaboration du budget 2026 de la commune, établie par la commission des finances.

Le budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **886 929 €**

Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **265 300 €**

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les programmes proposés à l'inscription budgétaire section investissement pour 2026 sont les suivants :

- Acquisition terrains Ets Vidal,
- Immeuble Constant,
- Ecole : travaux de peinture
- Logement communal : travaux de rénovation,
- Salle des associations : travaux de toiture, mise hors d'eau et isolation
- Acquisition véhicule,
- Matériel : Outillage, autres installations de voirie (jardinières, fleurissement du village, aménagement terrasse du restaurant...)
- Matériel de bureau et mobilier.

.../...

.../...

Indemnités du Maire et des Adjoints :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, M. le Maire en présente les taux à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

Maire : taux de 28.10 % (en pourcentage de l'indice brut 1027) correspondant à un montant brut mensuel de 1 155.06 € ;

Adjoint (au nombre de 2) : indemnités réparties à parts égales, soit un taux de 10.89 % par adjoint, correspondant à un montant brut mensuel de 447.64 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

M. le Maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir pour l'année 2026 le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	41.79 %
Taxe Foncière (non bâti)	79.37 %
Taxe Habitation	14.81 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	25.93 %
D'où un produit fiscal attendu de 305 646 €.	

Délibération Permis de Construire SAMFI 27 :

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'un permis de construire a été déposé par la société SAMFI 27 ayant pour objet la construction d'une ferme agri-solaire, sur les parcelles sises lieu-dit Lagarde, appartenant à Mrs ARMAND Michel et Rémi.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce permis de construire.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis défavorable et vote contre ce projet (11 voix contre).

Délibération 2024-013 Société RENNER :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet agrivoltaïque envisagé en 2024 par la société RENNER Energies pour le compte de Mrs GOLA Théo et Thierry, projet ayant reçu un avis favorable de la précédente municipalité.

Vu les oppositions à ce projet, Mr le Maire propose de remettre ce dossier à l'ordre du jour.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés s'oppose à ce projet agrivoltaïque et vote donc contre (11 voix contre – pour 0 – abstention 0)

.../...

.../...

Emplois :

▪ Création emploi à temps non complet :

M. le Maire informe l'assemblée de l'augmentation de la charge de travail au sein du secrétariat. Afin d'anticiper les besoins du service et d'en assurer la continuité, il est proposé de recruter une nouvelle secrétaire pour une durée hebdomadaire de travail de 16h.

Mme Christelle VACCARI, ayant candidaté pour ce poste à temps non complet, a été retenue. Elle sera recrutée à compter du 1er août.

▪ Création Emploi à temps complet :

M. le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de Steeven Bissière. Actuellement sur un emploi à 25h/hebdomadaire, il est proposé de créer un emploi à temps complet (35h/hebdomadaire). Le conseil municipal émet un avis favorable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
